

Séance ordinaire du bureau territorial du 14 juin 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DÉLIBÉRATION n°2022-06-14 2765

Avenant à la convention EPT Cluster Eau-milieu-Sols Action sols

Etablissement
Public Territorial

L'an deux mille vingt-deux, le 14 juin à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire. La séance est ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 08 juin 2022 et le quorum est réduit à un tiers des membres présents.

Fonction	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Président	M. LEPRÊTRE Michel	Présent		Р
1ère vice-présidente	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		Р
2ème vice-présidente	M. VIELHESCAZE Camille	Visioconférence		Р
3ème vice-président	M. DELL'AGNOLA Richard	Absent		-
4ème vice-président	M. TEILLET Alexis	Présent		Р
5ème vice-présidente	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		Р
6ème vice-président	Mme BEN CHEIKH Imène	Visioconférence		Р
7ème vice-président	M. DECROUY Clément	Absent		-
8ème vice-président	M. MARCHAND Romain	Absent		-
9ème vice-présidente	Mme VALA Cécilia	Absente		-
10ème vice-présidente	Mme GONZALES Elise	Absente		-
11ème vice-président	M. SAC Patrice	Absent		-
12ème vice-président	M. VILAIN Jean-Marie	Visioconférence		Р
13ème vice-présidente	Mme LABROUSSE Sophie	Visioconférence		Р
14ème vice-président	M. GRILLON Eric	Visioconférence		Р
15ème vice-président	M. LAURENT Jean-Luc	Visioconférence		Р
16ème vice-président	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		Р
17ème vice-présidente	Mme LALLIER Nathalie	Visioconférence		Р
18ème vice-président	M. YAVUZ Métin	Présent		Р
19ème vice-président	M. DUFOUR Jean-Marc	Visioconférence		Р
20ème vice-président	M. LAFON Gilles	Visioconférence		Р
1er Conseiller délégué	M. AGGOUNE Fatah	Présent		Р
2ème Conseiller délégué	M. GAUDIN Philippe	Présent		Р
3ème Conseiller délégué	M. ID ELOUALI Ali	Visioconférence		Р
4ème Conseiller délégué	M. BELL-LLOCH Pierre	Visioconférence		Р

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2762 à 2772	19	0	19

2765

Exposé des motifs

Par délibération du N°2022-04-05_2711 l'EPT Gand – orly seine bièvre passait convention avec le Cluster Eau Milieu Sols pour soutenir un certain nombre d'action ayant des retours directs pour le terrioire

L'action du Cluster Eau-Milieux-Sols Paris Ile-de-France porte en particulier sur la contribution au développement d'un écosystème sur les filières de l'environnement : eau, milieux, sols, biodiversité et biodéchets rassemblant les acteurs de la recherche, du tissu économique, des collectivités et acteurs institutionnels.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement économique territorial et de réponses aux enjeux sociétaux posés en particulier dans le domaine de l'environnement, et d'une contribution, dans le cadre de l'action du Cluster Eau-Milieux-Sols Paris Ile-de-France, à ce développement.

Parmi ces actions en était envisagé une portant plus spécifiquement sur la thématique « sols » qui n'était pas finalisée par le cluster au moment de ladite convention.

Un montant prévisionnel de 30 000 € est cependant inscrit au BP 2022 de la mission innovation pour cofinancer ce projet une fois celui-ci finalisé dans son élaboration.

Le travail poursuivit depuis à permis de formaliser cette action, et de rechercher et trouver des cofinancements.

L'objet précis de l'action est décrit dans l'avenant à la convention jointe.

Aussi il vous est proposé

- De signe l'avenant à la convention 2022-2024 de partenariat avec le cluster Eau Milieux-Sols
- De décider du versement de la subvention de 30 000 e, inscrite au Bp 2022, destinée à cofinancer spécifiquement cette action

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants :

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la convention pluriannuelle 2022-2024 d'objectifs entre l'Etablissement Public d'Aménagement Grand-Orly Seine Bièvre et le Cluster Eau- Milieux-Sols Paris Ile-De-France adopté par délibération N°2022-04-05_2711

Vu la délibération n°2020-07-15_1867 du conseil territorial portant délégations de pouvoir du conseil territorial au bureau ;

Considérant que le projet "Action sols" présenté par le cluster Eau-Milieux Sols s'inscrit dans les objectifs de ladite convention

Vu le budget prévisionnel 2022;

Entendu le rapport de M. Fatah Aggoune,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

2765 2/3

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

- **1.** Décide d'adopter le projet d'avenant à la convention EPT- Cluster Eau-milieu-Sols Action sols, annexé à la présente.
- 2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.
- **3.** Décide le versement de la subvention de 30 000 € inscrit au BP 2022 en cofinancement de l'action "sols" définit dans le présent avenant
- **4.** Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote: Pour 19

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 17 juin 2022,

ayant été publiée le 20 juin 2022

A Vitry-sur-Seine, le 16 juin 2022 Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Avenant N°1 à la Convention d'objectif 2022-2024 association Cluster Eau-Milieux-Sols Paris Ile-de-France

Préambule

Par délibération du xxx l'EPT Gand – orly seine bièvre passait convention avec le Cluster eaux milieu sols pour soutenir un ceertain nombre d'action aynt des retours directs pour le terrioire

L'action du Cluster Eau-Milieux-Sols Paris Ile-de-France porte en particulier sur la contribution au développement d'un écosystème sur les filières de l'environnement : eau, milieux, sols, biodiversité et biodéchets rassemblant les acteurs de la recherche, du tissu économique, des collectivités et acteurs institutionnels.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement économique territorial et de réponses aux enjeux sociétaux posés en particulier dans le domaine de l'environnement, et d'une contribution, dans le cadre de l'action du Cluster Eau-Milieux-Sols Paris Ile-de-France, à ce développement.

Parmi ces actions était envisagé une portant plus spécifiquement sur la thématique « sols » qui n'était pas finalisée par le cluster au moment de ladite convention.

Un montant prévisionnel de 30 000 € est cependant inscrit au BP 2022 de la mission innovation pour cofinancer ce projet une fois celui-ci finalisé dans son élaboration.

Le travail poursuivit depuis a permis de formaliser cette action, et de rechercher et trouver des cofinancements.

Aussi, il est décidé que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engage en tant que partenaire sur cette action selon les modalités suivantes :

Article 1 : objet et finalité de l'action-Engagement du cluster Eau – Milieux-Sols

Par de projet, le Cluster Eau Milieux Sols Paris Ile-de-France et ses membres ambitionnent d'aider le territoire Grand Orly Seine Bièvre à mettre en place 4 axes de travail parallèles entrecroisés par des actions communes et des inter-actions :

1/ Approche « Gouvernance et gestion territorial des Sols »

Les objectifs sont

de développer pour les acteurs publics principalement des méthodes et outils de gestion et de gouvernance des sols à l'échelle d'un projet aménagement et du territoire. Cette méthode s'attachera en particulier à identifier des besoins par une analyse des services écosystémiques des sols urbains. De comprendre les interactions entre une gestion des sols à l'échelle territoriale et les directives et plans cadres : PRPGD, PLUI, PCAET...Cette méthode pourra s'inspirer d'autres méthodes comme ConcerTO proposée par l'ADEME pour la filière des Biodéchets.

De permettre au territoire d'avoir une meilleure connaissance des sols et d'améliorer la qualité des sols.

2/ Approche « Economie circulaire et filières de valorisation »

L'objectif sera de favoriser la mise en place de filière de valorisation des terres excavées, des sédiments fluviaux, ainsi que d'autres matériaux issus des filières connexes, BTP ou de traitement des biodéchets. Une réflexion particulière sera portée sur l'organisation des flux et de la place des plateformes de traitement -stockage. A partir de nombreux retours d'expérience, ces filières de valorisation pourraient être déployées suivant 3 échelles : zone d'aménagement, collectivité locale et région. Le choix de la bonne échelle s'appuiera sur une méthode d'analyse du modèle économique de type Business Model Canvas et d'analyse qualitative du Développement Durable, avec des outils de bilans quantitatifs comme les bilans Carbone.

3/ Approche « Innovations durables dans le traitement des sols »

Sur la base du suivi depuis 2015 par le Cluster EMS des innovations dans la gestion des sols portés par les principaux acteurs franciliens, l'objectif est de favoriser le développement et le déploiement d'Innovations plus durables de traitement in-situ ou local des sols pollués et de requalifications des sols.

Sur la base d'un référentiel de compétences et de solutions innovantes de différentes maturités (classification TRL), nous faciliterons l'émergence d'expérimentations, s'appuyant sur des dispositifs régionaux comme Innov'up Expérimentation, des partenariats de recherche et d'innovations entre les différents acteurs concernés dont les acteurs de la recherche publique

4/ Accompagnement et diffusions de connaissance

Développer une meilleure connaissance de la qualité des sols du territoire, comprendre les problématiques des sols à l'échelle du territoire et des projets d'aménagements. Comprendre les enjeux des sols urbains et former les agents de la collectivité sur une bonne gestion des sols urbains, dans le cadre enjeux de biodiversité, de climat (CF PCAET) et de qualité des sols (sans pollution). Des cycles de formations et de sensibilisations (ateliers) pour les maitrises d'ouvrages et les collectivités en particulier seront mis en place.

Article 2 : Budget et engagement de l'EPT

Cette action représente une dépense annuelle de 75 000 €, avec en particulier le recrutement d'un chef de projet

Des cofinancements de la région l'ADEME et d'autres partenaires pour un montant de 40 à 50 000 € ont été confirmés ou sont en cours de confirmation

Aussi il est L'EPT contribuera par un cofinancement à hauteur de30 000 e, inscrit au BP 2022 à cette action l'engagement de cette action

Article 3 : Autres points

Cet avenant s'inscrit pour sa mise en œuvre dans les modalités définit dans la convention